



FONDATION FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY pour la recherche de la paix



N° 9

JANVIER-FÉVRIER-MARS 2010

NEWSLETTER

ÉDITORIAL

Par Jean-Noël LOUCOU Secrétaire général adjoint

La Côte d'Ivoire, comme seize autres pays d'Afrique, fête cette année le cinquantenaire de son accession à l'indépendance. C'est l'occasion d'une commémoration festive, mais aussi d'une réflexion collective pour mesurer le chemin parcouru, saisir les racines du présent pour se projeter dans le futur.

Notre pays, c'est indéniable, a fait des progrès dans tous les domaines. Et il n'y a aucune commune mesure entre le bilan des cinquante premières années de la colonisation et celui de la Côte d'Ivoire indépendante. Même si comparaison n'est pas raison, du moins permet-elle de raison garder.

C'est pourquoi, il nous faut analyser non seulement nos réussites, mais aussi nos échecs, nos régressions, nos ratés, notamment cette démocratisation au forceps des années 90 avec ses heurs et ses malheurs. Il nous faut redéfinir nos relations inégalement privilégiées avec la France, l'ancienne puissance colonisatrice, dans un climat apaisé, propice à la négociation entre partenaires au développement solidaire. Promouvoir une coopération élargie et mutuellement bénéfique avec tous les pays du Nord et du Sud, conforme à l'esprit du XXI^e siècle et à l'exigence d'une mondialisation plus solidaire et plus juste.

Nous pourrions ainsi en posant nos problèmes sous leur vrai jour, en recherchant les solutions les plus appropriées à notre temps, jeter les bases de nouveaux progrès et de nouveaux succès dans l'édification de notre nation.

Nous avons raté notre entrée dans l'an 2000 à cause d'un coup d'Etat anachronique dont la portée immédiate a été des plus dramatiques. Nous avons peine à sortir d'une quasi-guerre civile, consécutive à la rébellion armée de 2002.

Nous devons tourner ces pages sombres du passé pour écrire des pages lumineuses qui nous ouvriront un avenir de liberté et de prospérité.

Que les querelles et les péripéties de la préparation des élections générales de 2010 ne nous replongent pas dans une crise encore plus grave qui aurait des conséquences dramatiques. Que le cinquantenaire de notre indépendance puisse être fêté dans la paix et la joie.

C'est d'ailleurs ces bons vœux que nous souhaitons à tous nos lecteurs à l'occasion de la parution de ce premier numéro de l'année 2010.

Actualités

Réunion du nouveau gouvernement ivoirien à la Fondation Félix Houphouët-Boigny	1
HISTOIRE : L'indépendance de la Côte d'Ivoire	2-3
POÈME : Hommage à Félix Houphouët-Boigny	4

Réunion du nouveau gouvernement ivoirien à la Fondation Félix Houphouët-Boigny

Le Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo décidait, le 12 février 2010, de dissoudre le gouvernement du Premier ministre Guillaume Gbagbo Soro et la Commission électorale indépendante (CEI), pour mettre fin au blocage sur le contentieux électoral. Cette décision contestée par l'opposition regroupée au sein du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) et du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) entraîna de violentes manifestations avec à la clé troubles et morts d'homme. De laborieuses négociations s'engagèrent pour faire baisser la tension politique et sociale et former un nouveau gouvernement et une nouvelle CEI.

Dix-sept ministères attribués au Front Populaire Ivoirien (FPI) et ses alliés furent pourvus le 23 février 2010, en attendant la décision de participation de l'opposition. Le nouveau gouvernement ne fut définitivement formé que le 4 mars 2010 avec l'entrée des onze ministres du RHDP et du PIT.

C'est la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix qui accueillit le conseil des ministres du nouveau gouvernement, le jeudi 18 mars 2010. Ce conseil présidé par le chef de l'Etat, Laurent Gbagbo se tint dans la salle Réconciliation de la Fondation, comme pour marquer symboliquement la paix et la cohésion retrouvées dans cette non moins emblématique cité de la paix qu'est Yamoussoukro. Tous les ministres étaient présents, à l'exception des ministres du plan et du développement, de la défense et du commerce en mission.

L'ordre du jour a été exclusivement consacré à deux questions qui ont un caractère d'urgence étant donné la gravité de la situation : la question du délestage qui entraîne des ruptures de la fourniture du courant électrique sur toute l'étendue du territoire et celle de l'approvisionnement en eau potable au niveau d'Abidjan et des villes et villages de l'intérieur.

Sur le délestage, il a été décidé de le gérer au mieux par un rationnement de la distribution de l'électricité, l'importation de 25 MHW du Ghana voisin et l'accroissement de la production par la location d'un groupe électrique qui doit produire 70 MHW. La situation devrait revenir progressivement à la normale à partir de la fin du mois de mai 2010.

Pour parer à la pénurie d'eau, il est prévu pour l'année 2010 d'investir 15 milliards de FCFA, dont 7 milliards de FCFA des bailleurs de fonds et 8 milliards de l'Etat. Il faudra résorber le déficit de 150.000 m³ pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan.

L'INDÉPENDANCE DE LA CÔTE D'IVOIRE

L'indépendance fut revendiquée ouvertement à partir de 1956 par la jeunesse intellectuelle, les syndicats et les partis nouvellement créés. Le débat prit une autre ampleur quand il fut transposé sur le plan interafricain.

Le débat ivoirien sur l'indépendance

Le débat sur l'indépendance tranché provisoirement au Congrès constitutif du RDA fut relancé dès 1950 quand se nouèrent de nouvelles alliances entre partis africains et métropolitains. Si l'on parlait encore d'autonomie, l'indépendance n'était plus absente des esprits.

Cette lente maturation des esprits fut prise en charge en Côte d'Ivoire dès 1953 par quelques associations politico-culturelles. Ainsi le Cercle culturel et folklorique de la Côte d'Ivoire (CCFCI), créé le 6 juin 1953 contribua au développement culturel et au débat d'idées. Il fut d'abord présidé par l'avocat Lambert Ackah qui sera par ailleurs le fondateur en 1957 du Mouvement de la renaissance africaine, puis par le médecin Augustin Djessou Loubo avec pour vice-président le pharmacien Jean-Baptiste Mockey, tous deux membres des instances dirigeantes du PDCI-RDA. La plupart des membres du CCFCI participèrent en 1955 à la création d'un autre groupe, le Cercle africain d'études et de recherches économiques et sociales (CAERES) qui avait pour objectif l'étude de la vie sociale et de l'économie africaines. Ces associations organisèrent des cycles de conférences au cours desquelles étaient débattus les problèmes de l'évolution politique, sociale et culturelle du pays. On relève ainsi des conférences sur « Race et racisme », « La promotion des masses rurales », « L'évolution des territoires d'outre-mer depuis 1946 ». Le secrétaire général du CAERES, l'ingénieur Michel Koukouï traita en 1956 du sujet intitulé « De la conquête à la libération des peuples colonisés » et proposa le libre choix entre le self-government et l'indépendance. Il lança en 1958 un mensuel ronéotypé, *Afrique de Demain*, pour défendre la revendication de



A la tribune de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. De gauche à droite : Les présidents Hamani Diori (Niger), Philippe Yacé, Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Maurice Yaméogo (Haute-volta), Hubert Maga (Dahomey).

l'indépendance.

Les étudiants ivoiriens s'organisèrent, de leur côté, en formant en 1956 une « Union générale des étudiants de Côte d'Ivoire » (UGECI) par la fusion de « L'Association des étudiants de la Côte d'Ivoire en France » (AECIF) et de « L'Association générale des Etudiants de la Côte d'Ivoire » (AGECI). Cette nouvelle association fut dirigée de 1957 à 1961, respectivement par Harris Mémel Fotê, Abdoulaye Fadiga, Marcel Anoma et Désiré Amon-Tanoë. Elle s'affilia à la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) qui se prononça pour l'indépendance immédiate.

Les différentes centrales syndicales essayèrent de se réorganiser après le référendum de 1958. La section ivoirienne de l'UGTAN, restée fidèle à l'UGTAN orthodoxe de la tendance Sékou Touré, organisa en octobre 1959 une grande grève des fonctionnaires qui fut sévèrement réprimée. Son leader Blaise Yao N'Go fut exilé en Guinée.

Les partis, tels le Parti du regroupement africain (PRA) et sa section ivoirienne,

qui réclamaient une indépendance immédiate furent également interdits et certains de leurs militants expulsés de Côte d'Ivoire.

Le débat sur l'indépendance raviva l'irréductibilité des Agni-Sanwi. Mettant en avant le traité de protectorat de 1843 et une souveraineté politique qui s'était pourtant accommodée de l'administration directe française, ils érigèrent le 3 mai 1959 leur région en « Principauté du Sanwi ». Des envoyés du roi du Sanwi se rendirent à Paris pour tenter de négocier une indépendance séparée de la Côte d'Ivoire. Ils furent éconduits et ramenés de force à Abidjan. Mais la tentative de sécession ne fut pas pour autant abandonnée. Elle alimentera jusqu'à la fin des années soixante une agitation intermittente qui bénéficiera du soutien du Ghana voisin.

Toute cette effervescence amena le PDCI-RDA à prendre à son compte la revendication de l'indépendance immédiate, d'autant que l'évolution vers une « Communauté renouvelée » ne rencontrait pas son adhésion.

L'échec de la Communauté renouée

Sans avoir eu le temps de se développer, la Communauté franco-africaine fut remise en question dès 1959. La question des fédérations primaires n'était pas réglée. Quand la fédération d'AOF cessa d'exister le 1er avril 1959, deux nouveaux ensembles comblèrent ce vide. La Fédération du Mali constituée le 14 janvier 1959 qui devait initialement regrouper le Sénégal, le Soudan, le Dahomey et la Haute-Volta, fut réduite aux deux premiers pays. C'est qu'entre temps Félix Houphouët-Boigny n'était pas resté inactif. Il se rallia les dirigeants du Dahomey et de la Haute-Volta qui créèrent avec la Côte d'Ivoire et le Niger le Conseil de l'Entente le 29 mai 1959, pour faire pièce à la fédération du Mali. L'évolution de la Communauté en confédération d'Etats autonomes ou d'Etats indépendants posait également problème. Félix Houphouët-Boigny souleva la question à la session du Conseil exécutif tenue à Tananarive les 7 et 8 juillet 1959. Il revint à la charge, sans obtenir gain de cause, à la session de Saint-Louis les 11 et 12 décembre 1959, au cours de laquelle le général de Gaulle accepta le principe de l'accession à l'indépendance de la Fédération du Mali.

Or le texte constitutionnel relatif à la Communauté ne permettait pas l'existence d'Etats indépendants, en dehors de la France. Il fallut donc recourir à une révision constitutionnelle, notamment celle du Titre XII sur la Communauté (en ses articles 85 et 86) qui fut adoptée le 12 mai 1960 par l'Assemblée nationale française. Cette révision autorisait tout Etat membre de la Communauté à accéder à l'indépendance par des accords négociés sur le transfert des compétences communes ; ou un Etat indépendant à adhérer à la Communauté sans perdre sa souveraineté. Elle n'emporta pas l'adhésion de Félix Houphouët-Boigny et de ses pairs du Conseil de l'Entente, désormais pressés de sortir de cette Communauté renouée dont ils ne voulaient pas. Les quatre chefs d'Etat du Conseil de l'Entente, Félix Houphouët-Boigny, Maurice Yaméogo, Hubert Muga, Hamani Dori se rendirent à l'Élysée le 3 juin 1960 pour demander

à de Gaulle le transfert des compétences, sans signature préalable d'accords de coopération. Houphouët-Boigny déclara à cette occasion :

« La Communauté renouée s'est élaborée en dehors de nous et contrairement à nos vœux qui nous portaient vers une organisation fédérale. Nous nous sommes effacés au moment des négociations entre la France et le Mali alors qu'en fait c'est avec la Communauté tout entière que le Mali aurait dû négocier son indépendance. Maintenant nous entendons profiter de la révision constitutionnelle qui permet à un Etat membre d'accéder à l'indépendance tout en restant dans la Communauté ».

Après le « Non » de la Guinée au référendum du 28 septembre 1958, l'indépendance de la Fédération du Mali le 20 juin 1960, le retrait des Etats du Conseil de l'Entente signa l'échec de la Communauté franco-africaine, vidée de sa substance.

L'accession à l'indépendance

Les négociations sur le transfert des compétences communes, en d'autres termes sur l'accession à l'indépendance immédiate, furent rondement menées. Elles aboutirent le 11 juillet 1960 à la signature des accords sur le transfert des compétences qui furent approuvés par le Parlement français le 20 juillet et par l'Assemblée ivoirienne le 27 juillet.

L'indépendance de la Côte d'Ivoire fut solennellement proclamée le 7 août 1960

par Félix Houphouët-Boigny en présence du ministre Louis Jacquinot, représentant l'Etat français, qui avait assisté auparavant à l'accession à l'indépendance du Dahomey le 1er août, du Niger le 3 août et de la Haute-Volta le 5 août.

Le nouvel Etat ivoirien indépendant fut admis à l'Organisation des Nations Unies (ONU) le 20 septembre 1960. Il entama alors des négociations avec la France qui aboutirent le 24 avril 1961 à la signature d'accords d'aide et de coopération.

Une nouvelle constitution fut adoptée le 3 novembre 1960. Elle s'inspirait des dispositions de la Constitution de la Ve République française et de la Constitution américaine. Elle définissait les principes fondamentaux du pays et instaurait un régime présidentiel fort qui se voulait démocratique et libéral. Grâce à la politique d'union des partis initiée depuis 1951, le PDCI-RDA avait assuré son hégémonie politique et sociale et préparé l'avènement du parti unique.

Les élections législatives du 27 novembre 1960 traduisirent ce monopartisme de fait avec le plébiscite d'une liste unique de soixante-dix députés qui obtint 1 586 518 voix sur 1 586 518 suffrages exprimés, soit 100 pour cent des voix. Félix Houphouët-Boigny fut également élu en même temps à la quasi-unanimité des électeurs, président de la République.

Avec l'accession à l'indépendance, les Ivoiriens prenaient en main leur destin et s'engageaient dans la construction d'une nouvelle nation.

JEAN-NOËL LOUCOU

Extrait de *La Côte d'Ivoire coloniale*, ouvrage à paraître.



Félix Houphouët-Boigny accueille le Général de Gaulle le 23 août 1958 à l'aéroport d'Abidjan.
d.info.ci

POEME

HOMMAGE À FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

Des pierres de cent patries éparses
Dispersées comme des semences de fromager
Tu veux mettre debout au soleil
Une seule une véritable une commune patrie

O Maître avare de mots
Tu aimes que l'idée ressemble à la daba
Faisant sa preuve en ouvrant la terre aux
semailles
O paysan des âmes pesant chacun de tes pas de
paysan
Tu aimes que la parole ressemble au champ de
riz
Comme la réalité d'une promesse déjà caressée
par le vent

O semeur
Semeur non de vent mais de grains d'okoumé
Tu veux un pays effleurant le ciel de ses branches

Et voici germer la nation et voici lever l'épi
Avec ses grains serrés autour de l'axe pour une
prière
Voici déjà née de la ferveur de ton sang
Une seule une véritable une commune patrie

O bâtisseur
Bâtisseur non d'un empire mais d'une cathédrale
Le temps n'est plus le temps des conquérants
chevauchant
Rassembleurs de terres comme troupeaux sous
leur houlette
Le temps est venu de rassembler les hommes
comme des pierres de taille
Pour bâtir à ta mesure une patrie de pardon et de
paix

Car tu sais qu'au bâtisseur de cathédrale
C'est la cathédrale même qui rend hommage
Dans la plaine et pour l'éternité

Je t'interpelle du nom d'homme car tu es l'arbre
et le terreau
Tu es le ciel et la mer la vigueur et la foi toute
sagesse et
Toute audace toute sérénité et toute souffrance
Je t'interpelle du nom d'homme
Ayant sarclé ton champ et butté l'igname
Ayant comme il se doit tiré du vin de palme
Assis bas sur le siège sculpté
Tu as regardé vers l'horizon des mots
Et voici montant vers toi du fond de l'avenir
Aux limites mêmes du visible tout l'invisible
D'une seconde naissance de l'homme
Qui monte en graine dans ce champ que voici
S'arrondit en pulpe et déploie ses branches
Face au vent face au ciel face à toi
Et c'est pourquoi je t'interpelle du nom d'homme
Car voici ton œuvre caressée des rayons d'un
soleil nouveau
Tout amour et toute sève toute audace et toute
souffrance
Ciel et nuage pour chaque jour
Vigueur et foi pour tout l'avenir.

Abidjan, 1977

E. DERVAIN

Avocat à la Cour, Abidjan

*In Hommage à Houphouët-Boigny, homme de la terre
Paris, Présence Africaine/ACCT, 1982, p. 32-33*

Info-Pratique

Nos contacts

● Yamoussoukro BP 1818
Tél. : (225) 30 64 31 04
Téléfax : (225) 30 64 31 02

● Abidjan 01 BP 3941
Tél. : (225) 20 21 63 72
Téléfax : (225) 20 21 62 00
Site Internet : www.fondation-fhb.org
Email : info@fhb.org

Visite
de la fondation
tous les jours :
de 8h à 18 h

